

PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE en date du LUNDI 12 MARS 2018

DATE de la CONVOCATION : 5 Mars 2018

NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32

NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 31

NOMBRE de VOTANTS : 31

A l'Ordre du Jour :

1/ Budgets primitifs 2018 (budget général, 8 budgets annexes)

2/ Création d'un budget annexe « Transfert ZA » et vote du budget 2018

3/ Demande de DETR 2018

4/ Compétence environnement :

- . Attribution du marché pour l'acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères
- . Avenant à la convention avec l'éco organisme Eco DDS pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques
- . Modification de l'annexe du règlement de la déchèterie (horaires)

5/ Plan de Valorisation de L'Architecture et du Patrimoine (PVAP) : définition des modalités de concertation et constitution de la commission locale PVAP

6/ Administration générale :

- . Subvention à l'Office de Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- . Renouvellement du bail commercial passé entre la 4CPS et l'Association de gestion du Restaurant Inter-entreprises
- . Convention de mise à disposition de locaux au Pôle Petite Enfance de Conlie à la Protection Maternelle Infantile
- . Augmentation du temps de travail de 3 agents à temps non complet : postes de Chargé de mission développement économique, d'adjoint administratif (comptabilité) et d'adjoint technique (gardien de déchèterie)
- . Détermination des ratios promus/promouvables
- . Camping de la Forêt : Tarification location de draps
- . Avenant à la convention de sous occupation avec la SARL « Sillé Aventures »

7/ Affaires et questions diverses

L'an deux mil dix-huit, le douze mars à 19 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 05 mars 2018, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président,

Etaient présents : M. Vincent HULOT, M. Joël GARENNE, M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIEBAUD (arrivée à 19h45), Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique AMIARD (arrivé à 19h50), M. Dominique GENEST, M. Patrice GUYOMARD, M. Sylvain LETOURNEAU, Mme Sonia MOINET, M. Christian DEVAUX, Mme Fabienne RIVOL, suppléante de M. Rémy MAUBOUSSIN excusé, Mme Martine COTTIN, M. Claude PORCHEL suppléant de M. Jean LEBRETON excusé, M. Jean-Luc VIAU suppléant de M. Daniel LEFEVRE excusé, Mme Emmanuelle LEFEUVRE (arrivée à 19h35), Mme Chantal LEDUC suppléante de M. Jean-Paul BROCHARD excusé, M. Maurice HAMELIN, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY (arrivée à 19h50)

M. Roger COCHET, M. Joël BARRIER, M. Paul MELOT, Mme Françoise LEBRUN, M. Gérard DUPONT, M. Alain HORPIN, M. Joël METENIER, M. Gérard GALPIN, M. Guy BARRIER, Mme Claire PECHABRIER, M. Michel BIDON, Mme Valérie LUNAZZI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés avec suppléants : M. Rémy MAUBOUSSIN, M. Jean LEBRETON, M. Daniel LEFEVRE, M. Jean-Paul BROCHARD

Absents excusés : M. Eric POISSON

M. Roger COCHET a été désigné secrétaire de séance

N° 2018057DEL

Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 « GESTION DES DECHETS »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « GESTION DES DECHETS»,

DECIDE après délibération d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2018 du Budget annexe « GESTION DES DECHETS» présenté qui s'équilibre comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VO TE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	1 889 736.92 €	1 345 990.00 €
	+	+	+
REPOR TS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	543 746.92 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	1 889 736.92 €	1 889 736.92 €

SECTION d'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VO TE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	474 124.73 €	153 686.00 €
	+	+	+
REPOR TS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	178.61	/
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	/	243 496.37 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	474 303.34 €	474 303.34 €
	TOTAL BUDGET	2 364 040.26 €	2 364 040.26 €

Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 SPANC

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe SPANC,

DECIDE après délibération d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2018 du Budget annexe SPANC présenté.

SECTION de FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	177 640.24 €	147 575.00 €
	+	+	+
REPO RTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	30 065.24 €
	=	=	=
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT		177 640.24 €	177 640.24 €

SECTION d'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	1 704.93 €	0 €
	+	+	+
REPOR TS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	/	1 704.93 €
	=	=	=
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT		1 704.93 €	1 704.93 €
TOTAL BUDGET		179 345.17 €	179 345.17 €

Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 « PRODUCTION D'ELECTRICITE »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Production d'Electricité »,

DECIDE après délibération d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2018 du Budget annexe « Production d'Electricité » présenté.

SECTION de FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VO TE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	91 427.89 €	58 855.00 €
	+	+	+
REPO RTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	32 572.89 €
	=	=	=
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT		91 427.89 €	91 427.89 €

	SECTION d'INVESTISSEMENT		
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	34 350.98 €	26 070.00 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	451.00	/
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	/	8 731.98 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	34 801.98 €	34 801.98 €
	TOTAL BUDGET	126 229.87€	126 229.87 €

N° 2018060DEL

Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 « ZA SILLE »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « ZA Sillé»,

DECIDE après délibération d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2018 du Budget annexe « ZA Sillé » présenté.

	SECTION de FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	253 769.93 €	443 216.92 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	31 311.47 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	253 769.93 €	253 769.93 €

	SECTION d'INVESTISSEMENT		
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	247 534.37 €	245 369.93 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	/	2 164.44 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	247 537.37 €	247 534.37 €
	TOTAL BUDGET	501 304.30 €	501 304.30 €

Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 « ZA CONLIE »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « ZA Conlie»,

DECIDE après délibération d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2018 du Budget annexe « ZA Conlie » présenté.

	SECTION de FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES	RECETTES
VO TE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	116 292.14 €	116 182.14 €
	+	+	+
REPOR TS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	110.00 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	116 292.14 €	116 292.14 €

	SECTION d'INVESTISSEMENT		
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	116 182.14 €	212 364.28 €
	+	+	+
REPOR S	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	96 182.14€	/
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	212 364.28 €	212 364.28 €
	TOTAL BUDGET	328 656.42 €	328 656.42 €

N° 2018062DEL**Objet : Création d'un budget annexe « Transfert ZA »**

Considérant le transfert à la communauté de communes de terrains viabilisés destinés à être cédés sur les zones d'activités de Bernay en Champagne et Rouessé-Vassé,

Le Conseil Communautaire, décide après délibération d'approuver à l'unanimité la création du budget annexe « Transfert ZA » et autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de ce budget.

N° 2018063DEL**Objet : Budget Primitif 2018 du Budget Annexe «Transfert ZA»**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Transfert ZA»,

DECIDE après délibération d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2018 du Budget annexe « Transfert ZA» présenté.

SECTION de FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	10 000.00 €	10 000.00 €
	+	+	+
REPOR TS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	543 746.92 €
	=	=	=
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT		10 000.00 €	10 000.00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	5 000.00 €	5 000.00 €
	+	+	+
REPO RTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	/	/ €
	=	=	=
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT		5 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL BUDGET		15 000.00 €	15 000.00 €

LE VOTE des BUDGETS ANNEXES « SILLE PLAGE » et « PETITE ENFANCE » et du BUDGET GENERAL 2018 est REPORTE à la prochaine séance

N° 2018064DEL

Objet : DEMANDE DETR 2018 - ACQUISITION et AMENAGEMENT de LOCAUX ARTISANAUX DANS LE BATIMENT DE L'ANCIEN INTERMARCHÉ sur la ZONE D ACTIVITES à SILLE LE GUILLAUME

Vu le projet d'acquisition et de réhabilitation d'une friche commerciale située route d'Evron à SILLE LE GUILLAUME en vue d'y créer 6 cellules pour répondre aux besoins d'entreprises artisanales,

Considérant que l'opération est susceptible d'être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2018,

Vu le plan de financement prévisionnel présenté,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet suivant : Acquisition et aménagement de locaux artisanaux dans le bâtiment de l'ancien Intermarché à SILLE LE GUILLAUME
- De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR 2018
- D'arrêter les modalités de financement conformément au plan de financement prévisionnel Joint en annexe.
- D'autoriser le Président à déposer les demandes au titre de la DETR 2018
- D'attester de l'inscription des projets au budget de l'année en cours
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**ACQUISITION et AMENAGEMENT de LOCAUX ARTISANAUX
DANS LE BATIMENT DE L'ANCIEN INTERMARCHÉ ZA à SILLE LE GUILLAUME****Dossier DETR 2018**

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Acquisition bâtiment + terrain et frais	218 000€	Maître d'ouvrage	306 850€
Travaux de réhabilitation	285 700€	Fonds Européens	/
		DETR (50% dép. subvent.)	251 850€
		FNADT	/
		Conseil Régional	/
		Conseil Général	/
Honoraires MO/SPS/CT	24 500€	Autre collectivité (à préciser)	/
Imprévus	30 500€	Autre public (à préciser)	/
		Fonds privés	/
TOTAL	558 700€	TOTAL	558 700€

N° 2018065DEL**Objet : ATTRIBUTION MARCHÉ ACQUISITION BENNE à ORDURES MENAGERES**

Vu la délibération n°2017234DEL du 4 décembre 2017 validant le cahier des charges et autorisant le lancement d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n°1 du marché d'acquisition d'une benne ordures ménagères à l'entreprise MERCEDES Etoile du Mans - La Belle Étoile, Route d'Angers, 72230 Moncé-en-Belin pour un montant de 111 100 € Hors Taxes

- d'attribuer le lot n°2 du marché d'acquisition d'une benne ordures ménagères à l'entreprise - FAUN Environnement - 625 rue Languedoc - 07500 Guilherand Granges pour un montant de de 60 374 € Hors Taxes

- d'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes ces marchés.

N° 2018066DEL**Objet : Avenant à la convention avec l'éco organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers

Vu l'intérêt financier pour la collectivité de bénéficier des nouveaux soutiens majorés.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec l'éco-organisme Eco-DDS ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Objet : Modification de l'annexe du règlement de la déchèterie (horaires)

Vu la délibération n° 2017232DEL du 4 décembre 2017 approuvant le règlement intérieur du service Gestion des Déchets,

Considérant les évolutions du service « gestion des déchets », et notamment l'extension des horaires d'ouverture de la déchèterie de CONLIE

Le conseil communautaire décide par 27 voix pour et 4 abstentions d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la déchèterie de Conlie qui entreront en vigueur au 1^{er} avril 2018 et de modifier l'annexe 1 du règlement du service de gestion des déchets en vigueur précisant les nouveaux horaires d'ouverture, à savoir :

Déchèterie à CONLIE - 23 rue de l'Epinaube		
	Horaires d'été (1 ^{er} avril au 30 septembre)	Horaires d'hiver (1 ^{er} octobre au 31 mars)
Lundi	14 h 00 / 18 h 00	13 h 00 / 17 h 00
Mardi	14 h 00 / 18 h 00	13 h 00 / 17 h 00
Mercredi	14 h 00 / 18 h 00	13h 00 / 17 h 00
Jeudi	14 h 00 / 18 h 00	13 h 00 / 17 h 00
Vendredi	9 h 00 / 12 h 00 - 14 h 00 / 18 h 00	9 h 00 / 12 h 00 - 13 h 00 / 17 h 00
Samedi (fermé aux professionnels)	9 h 00 / 12 h 00 - 14 h 00 / 18 h 00	9 h 00 / 12 h 00 - 13 h 00 / 17 h 00

Nouveaux créneaux d'ouverture

Objet : Plan de Valorisation de L'Architecture et du Patrimoine (PVAP) : définition des modalités de concertation et constitution de la commission locale PVAP

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L631-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L300-2,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Sillé-le-Guillaume approuvé le 17 novembre 2014,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 août 2015 modifiant les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise avec la prise de compétence PI «an Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu », compétence reprise dans la nouvelle communauté de communes (statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 20 décembre portant création , au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé issue de la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et de la communauté de communes du Pays de Sillé),

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- la mise à l'étude de la création d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) sur le territoire de la commune de Sillé-le-Guillaume, pour répondre notamment aux objectifs mentionnés ci-dessus ;
- d'approuver l'organisation de la concertation tout au long de la procédure selon les modalités suivantes :
 - * exposition en mairie sur le projet de PVAP avec mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public;
 - * organisation d'au minimum une réunion publique;
 - * communication sur l'état d'avancement de la procédure au moyen du site internet de la Ville, de parutions dans le journal municipal et éventuellement sur tout autre support (panneaux électroniques) ;
- de donner la délégation à la commune de Sillé-le-Guillaume pour l'élaboration et le suivi du PVAP sur la commune de Sillé-le-Guillaume
- de désigner les membres représentant la 4CPS au sein de la commission locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), également nommée instance consultative, en charge d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables au PVAP, composée comme suit :
 - président : président de la 4CPS OU par délégation le maire de la commune concernée,
 - le maire de la commune concernée par le SPR :
 - le préfet, le DRAC et l'ABF,

- et un maximum de 15 membres nommés (+1 suppléant pour chaque) dont :
 - 1/3 d'élus représentant la collectivité (commune concernée et communauté de communes),
 - 1/3 de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
 - 1/3 de personnes qualifiées (au titre du patrimoine culturel local, au titre des intérêts économiques locaux),Ces 2 dernières catégories étant désignées par le représentant de la collectivité compétente en matière de PLU (Président de la 4CPS) après avis du Préfet.

Les membres du conseil communautaire décident donc de désigner :

- M. Joachim BELLESSORT, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace de la 4CPS, en qualité de président de la commission locale des Sites Patrimoniaux Remarquables

Et de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant la 4CPS au sein de cette instance :

- Membres Titulaires : M. Guy BARRIER - M. Roger COCHET - Mme Chantal LEDUC
- Membres suppléants : M. Jean-Luc VIAU - M. Joël GARENNE - M. Alain HORPIN

N° 2018069DEL

Objet : Subvention 2018 à l'Office de Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Mme PECHABRIER, présidente de l'EPIC Office de Tourisme, n'a pas pris part au vote

Vu le rapport d'activités 2017 de l'Office de Tourisme,

Vu le projet de budget primitif présenté par l'EPIC Office de Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour 2018, adopté par le CODIR dans sa séance du 8 mars 2018,

Le conseil communautaire décide par 26 voix pour et 4 abstentions :

1. D'approuver le rapport d'activités 2017
2. D'approuver le compte administratif 2017
3. d'allouer une subvention de fonctionnement de 161 300 € à l'EPIC Office de Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour 2018. Le règlement s'effectuera en 4 règlements de 40 325€ chacun (mars, juin, septembre et décembre).

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2018 du budget général

N° 2018070DEL

Objet : Renouvellement du bail commercial passé entre la 4CPS et l'Association de gestion du Restaurant Inter-entreprises

Vu le bail commercial du 25 novembre 2002 par la CCPS au profit de l'association Restaurant Inter Entreprises,

Vu l'avenant n°1 au bail commercial du 25 novembre 2002,

Vu l'avenant n°2 au bail commercial du 25 novembre 2002,

Vu le plan de bornage de la parcelle cadastrée section AI n°195,

Considérant la demande de renouvellement du bail par l'association de gestion du Restaurant Inter Entreprises au 1er décembre 2017,

Vu le projet de renouvellement du bail commercial entre la 4CPS et l'Association pour la Gestion du Restaurant Interentreprises de la ZA de Sillé le Guillaume,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer le bail commercial sous seing privé pour la location du RIE dans les termes exposés avec l'Association pour la Gestion du Restaurant Interentreprises de la ZA de Sillé le Guillaume dont le siège social est fixé ZA du Champ d'Esse, route d'Evron 72140 SILLE LE GUILLAUME.

N° 2018071DEL

Objet : Convention de mise à disposition de locaux au Pôle Petite Enfance de Conlie à la Protection Maternelle Infantile

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux au sein du Pôle Petite Enfance, sis rue du Val de Bouillé à CONLIE, au service de la Protection Maternelle Infantile du Département de la Sarthe à compter du mois de mai 2018,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la location de bureaux au sein du Pôle Petite Enfance situé rue du Val de Bouillé à CONLIE pour un montant annuel de 3600€, révisable.

N° 2018072DEL

Objet : Augmentation du temps de travail du poste de Chargée de Mission développement économique au grade d'attaché territorial - Passage de 28h à 35h

Vu la délibération de la CCPS en date du 18 septembre 2008 créant le poste de chargé(e) de mission économique au grade d'attaché territorial à temps non complet soit 17h30 semaine au 1^{er} janvier 2009,

Vu la délibération de la CCPS en date du 27 juin 2012 modifiant le poste à 28h semaine à compter du 1^{er} septembre 2012,

Vu la proposition d'augmentation du temps de travail du poste de chargé de mission économique à 35h à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu l'accord de l'agent sur la proposition d'augmentation du temps de travail,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 15 février 2018,

Le conseil communautaire décide par 29 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de valider l'augmentation du temps de travail du poste de chargé de mission économique, recruté au grade d'attaché territorial, et de porter le temps de travail à 35h00 au lieu de 28h00 à compter du 1^{er} avril 2018

N° 2018073DEL

Objet : Augmentation du temps de travail du poste de Gardien de Déchèterie à CONLIE au grade d'Adjoint Technique - Passage de 23h à 35h

Vu la délibération n°2004-107 de la 4C en date du 15 décembre 2004 créant un poste d'agent d'entretien à Temps Non Complet à raison de 23h/semaine à compter du 1^{er} février 2005,

Vu la proposition d'augmentation du temps de travail du poste de gardien de déchèterie à Conlie à 35h à compter du 1^{er} avril 2018 dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la déchèterie,

Vu l'accord de l'agent sur la proposition d'augmentation du temps de travail,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 15 février 2018,

Le conseil communautaire décide par 21 voix pour, 1 contre et 9 abstentions de valider l'augmentation du temps de travail du poste de gardien de déchèterie, recruté au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, et de porter le temps de travail à 35h00 au lieu de 23h00 à compter du 1^{er} avril 2018

Objet : Augmentation du temps de travail sur le poste d'Agent comptable au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe – Passage de 30h à 35h

Vu la délibération N°2013 049DEL de la 4C en date du 26 mars 2013 créant un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à TNC à 30h au 1^{er} avril 2013,
Vu la Délibération N°2013 095DEL de la 4C en date du 14 octobre 2013 créant un poste d'adjoint administratif principal 2^eme classe au 1^{er} novembre 2013 et supprimant le poste précédent,
Vu la proposition d'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe, occupant le poste d'agent comptable, à 35h00 dans le cadre de la compensation partielle de temps partiel et la montée en charge dûe à l'ouverture du Pôle Petite Enfance de CONLIE,
Vu l'accord de l'agent sur la proposition d'augmentation du temps de travail,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 15 février 2018,

Le conseil communautaire décide par 28 voix pour et 3 contre de valider l'augmentation du temps de travail du poste d'agent comptable, recruté au grade d'adjoint administratif, et de porter le temps de travail à 35h00 au lieu de 30h00 à compter du 1^{er} avril 2018.

N° 2018075DEL

Objet : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT de GRADE (Ratio promus/promouvables)

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Considérant qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes des collectivités de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement,
Vu le tableau d'avancement de grades pour 2018,
Vu la proposition de fixer un ratio promus/promouvables à 100%,
Vu l'avis du comité technique en date du 15 février 2018,
Considérant que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le conseil communautaire décide par 17 voix pour un ratio de 100%, et 14 voix pour un ratio de 50%, de fixer à 100% le taux de promotion d'avancement de grade, ratio de promus/promouvables, pour toutes les catégories (A, B et C), toutes les filières et tous les grades de la collectivité.

N° 2018076DEL

Objet : Avenant à la convention de sous occupation avec la SARL « Sillé Aventures »

Vu la demande de M. Christophe LEGER, gérant de la SARL « Sillé Aventures » depuis avril 2016, d'ajouter une activité « d'Archerie Game » à compter de la saison 2018, venant s'ajouter aux activités de parcours de Tyrolienne et d'un jeu de laser Game d'extérieur. A titre accessoire de l'activité principale est également autorisée l'installation d'un débit de boissons de 1^{ère} catégorie (sans alcool) à consommer sur place

Vu la convention de sous-occupation passée en 2016,
Vu le projet d'avenant n°1 actant l'extension d'activité,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 à la convention de sous occupation avec la SARL « Sillé Aventures » dans le cadre de l'ajout d'une activité archerie pour la saison 2018.

Objet : Intervention de la Maison de la Musique dans le cadre du dispositif Classe Orchestre au Collège

Considérant l'extension du périmètre de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 et les contraintes budgétaires,

Vu le refus par le conseil d'administration du Collège Paul Scarron de Sillé-le-Guillaume de signer la convention dans le cadre de la classe orchestre 2017/2018 en raison de la participation de 40€ demandée aux familles pour le prêt d'un instrument (l'enseignement, la maintenance et l'assurance de l'instrument étant pris en charge par la maison de la musique).

Considérant le volume horaire dédié à la classe orchestre au Collège Paul Scarron, soit 21h/semaine, représentant un montant moyen annuel de 50 000€ (coordination, matériel et enseignement),

Vu la proposition des membres de la commission équipements culturels :

- de revoir les modalités d'intervention dans le cadre du dispositif Classe Orchestre au Collège (adhésion de l'établissement à l'association) afin de répartir l'intervention des enseignants sur les deux collèges du territoire intercommunal, à savoir le Collège Paul Scarron de SILLE LE GUILLAUME et le Collège André Pioger de CONLIE, tout en restant à moyens constants.
- De ne plus mettre à disposition gratuitement les instruments ; une proposition de location par la maison de la musique sera faite aux élèves qui auront le choix, soit de louer directement auprès de l'école de musique, soit d'apporter leur propre instrument.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de la décision du conseil d'administration du Collège Paul Scarron de refuser la signature de la convention dans le cadre de la classe orchestre 2017/2018, et d'accepter la répartition du volume horaire affecté par la Maison de la Musique dans le cadre de la Classe Orchestre au Collège sur les deux collèges du territoire. En outre la location des instruments sera désormais proposée par la maison de la musique aux élèves, qui auront le choix, soit de louer directement auprès de l'école de musique, soit d'apporter leur propre instrument

Dél. N° 2018057DEL -
Dél. N° 2018058DEL -
Dél. N° 2018059DEL -
Dél. N° 2018060DEL -
Dél. N° 2018061DEL -
Dél. N° 2018062DEL
Dél. N° 2018063DEL -
Dél. N° 2018064DEL -
Dél. N° 2018065DEL

Dél. N° 2018066DEL
Dél. N° 2018067DEL
Dél. N° 2018068DEL
Dél. N° 2018069DEL
Dél. N° 2018070DEL
Dél. N° 2018071DEL
Dél. N° 2018072DEL
Dél. N° 2018073DEL
Dél. N° 2018074DEL

Dél. N° 2018075DEL
Dél. N° 2018076DEL
Dél. N° 2018077DEL

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël METENIER, Président, lève la séance à 0 heures 15.

Vu pour être affiché le 19 mars 2018 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
Joël METENIER

